

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DU TRAVAIL

Paris, le 8 décembre 2017 N°248

Communiqué de presse conjoint

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, annoncent la nomination d'un délégué interministériel aux restructurations d'entreprises et le renforcement de l'action de l'État pour accompagner les entreprises en difficulté.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, ont présenté au Conseil des ministres cette après-midi un projet de décret nommant Jean-Pierre Floris délégué interministériel aux restructurations d'entreprises. Auparavant dirigeant d'une grande entreprise industrielle, Jean-Pierre Floris aura pour mission d'animer, de coordonner et d'optimiser l'accompagnement par l'État des restructurations d'entreprises.

La mise en place du délégué interministériel s'inscrit dans le cadre d'une action ambitieuse du Gouvernement pour améliorer le traitement des difficultés des entreprises et maîtriser l'impact social des restructurations.

En effet, malgré une croissance plus vigoureuse, notre pays continue de faire face à des restructurations industrielles importantes. L'avenir de notre industrie est pourtant un enjeu majeur : l'industrie est la principale contributrice à la balance commerciale de notre pays et un élément essentiel de son indépendance technologique. Elle est aussi un facteur de cohésion territoriale avec des implantations réparties sur tout le territoire.

La réforme en cours du Code de travail repose sur la culture du dialogue social et de la concertation. C'est pourquoi il appartient à l'Etat de veiller scrupuleusement à ce que les entreprises devant se restructurer ouvrent un dialogue constructif avec les représentants des salariés et avec les pouvoirs publics. Il s'agit de s'assurer que reconvertir un site en difficulté, maintenir l'emploi ou aider les salariés perdant leur travail à en trouver un nouveau soit toujours la solution la plus avantageuse.

Cette action défensive se doublera d'une dynamique offensive de réindustrialisation, pour favoriser l'implantation d'activités pérennes sur les territoires touchés par des restructurations.

Le délégué interministériel sera accompagné par une équipe resserrée. Il pilotera le réseau régional des commissaires au redressement productif et sera chargé de faire des propositions pour optimiser l'accompagnement dans les territoires. Le délégué devra également identifier les filières pouvant être confrontées à des mutations industrielles **afin** d'agir à temps aux côtés des entreprises pour leur permettre de se repositionner.



Au-delà, le Gouvernement souhaite améliorer le cadre économique et juridique du traitement des difficultés des entreprises et le rebond des entrepreneurs. C'est la raison pour laquelle ce thème sera l'un des volets du Plan d'actions pour la croissance et la transformation des entreprises annoncé par Bruno Le Maire, et qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique en vue de l'adoption de mesures concrètes dès le premier semestre 2018.

Bruno Le Maire a déclaré: "Avec la nomination d'un délégué interministériel, nous complétons le dispositif d'accompagnement par l'Etat des entreprises en restructuration, pour pouvoir en particulier mieux accompagner nos TPE et PME en difficulté, et pour mieux anticiper les enjeux de nos filières. Et nous avons choisi pour cela Jean-Pierre Floris, qui va nous apporter son expérience d'industriel et qui a dû gérer au cours de sa carrière des transformations industrielles d'importance."

Muriel Pénicaud a déclaré : "L'Etat doit être au côté des salariés dont les entreprises connaissent des restructurations ou des mutations. Son rôle est d'inciter les acteurs du dialogue social à négocier dans ces situations difficiles, et d'apporter plus de protection et d'accompagnement pour les salariés, notamment en matière de reconversion et de qualification professionnelle pour ceux qui en ont le plus besoin. La nomination de Jean-Pierre Floris s'inscrit dans cette démarche."